

# Barème des frais

Barème des frais de déplacement, restauration, et hébergement



Applicable du 01/01/2022 au 31/12/2022

ICS-Informatique - 88 avenue des Ternes - 75017 PARIS.

## Déplacement

- En véhicule personnel, quel qu'en soit la puissance ou le mode de motorisation : 0.417 EUR/KM
- Transports en commun : frais réel, sur présentation du titre de transport

## Restauration

	Paris	Métropoles	Province
Petit déjeuner	15,45 €	12,35 €	8,75 €
Repas midi	25,75 €	20,60 €	15,45 €
Repas Soir	36,05 €	30,90 €	25,75 €

## Hébergement

	Paris	Métropole	Province
Forfait par nuit	144,20 €	128,75 €	87,55 €

## Révision

Le présent barème est révisable annuellement, ou dès lors qu'une variation d'inflation s'établit à plus de 10% depuis la version précédente.

From:

<http://extranet.gestan.fr/> - Extranet Gestan

Permanent link:

<http://extranet.gestan.fr/doku.php?id=wiki:contrats:baremeffrais>

Last update: **06/01/2022 23:57**

